



COMPLÉMENTAIRE SANTÉ & PRÉVOYANCE

UNE AVANCÉE HISTORIQUE !!



Ce lundi 18 janvier 2021, le Conseil Commun de la Fonction Publique (CCFP) a adopté le projet d'ordonnance visant à rendre obligatoire la participation financière des employeurs publics à la protection sociale des agents.

- + de **SOLIDARITÉ**
- de **RENONCEMENT AUX SOINS**
- + de **POUVOIR D'ACHAT**

Montée en charge comprise entre début 2022 et fin 2025

- Une place centrale à la négociation.
- Une mesure de justice sociale.
- Une participation financière obligatoire des employeurs publics au bénéfice de tous les agents avant 2026
- Une solidarité intergénérationnelle entre actifs et retraités
- Une couverture des risques Santé et prévoyance améliorée pour toutes et tous

Ces grands principes seront déclinés dans le cadre de négociations, adaptées à chaque versant (État, Territoriale, Hospitalière) qui s'ouvriront dès le début de l'année 2021.



Alternative Police
CFDT est le **SEUL**
syndicat du **CEA**,
membre titulaire du
Conseil Commun de
la Fonction Publique
pour vous représenter
et vous défendre !!

REJOIGNEZ-NOUS !

